



2^E SESSION

**RENDRE PLUS VISIBLE ET SOUTENIR
LES ACTEURS DE LA PRÉVENTION/PROMOTION DE LA SANTÉ**

PRIORITÉ PRÉVENTION, PASSONS À L'ACTE !

Mercredi 10 octobre 2018

CNS-CSDU/Emmanuel RUSCH/SFSP



Constat

Promotion de la santé – Prévention (PS-P)

- Des formations très disparates, des qualifications variables. Des compétences mal définies.
- Même quand les professionnels sont formés spécifiquement pour cela, leur rôle essentiel pour la promotion de la santé n'est ni reconnu ni soutenu par les politiques.
 - Affaiblissement Santé au travail, Santé scolaire, PMI (voire disparition des médecins de ces services) et mise en difficulté des services correspondants.

PRIORITÉ PRÉVENTION, PASSONS À L'ACTE !

Mercredi 10 octobre 2018



Quels acteurs ?

- **Des emplois et métiers diversifiés, multiples :**
 - Préoccupation principale orientée sur des activités de PS-P (ex.: Santé scolaire ou Santé au travail, éducateurs pour la santé, ...)
 - Activité « partielle » en PS-P pouvant nécessiter des compétences spécifiques ;
 - Acteurs pouvant être relais d'une attention ou d'une préoccupation sur la PS-P.
- **Typologie d'acteurs :**
 - Acteurs qualifiés avec identifiés et/ou obtention un diplôme universitaire),
 - Acteurs formés par l'expérience sans formation diplômante,
 - Bénévoles formés ou non (militant associatif, aidant, famille, malade ...).

PRIORITÉ PRÉVENTION, PASSONS À L'ACTE !

Mercredi 10 octobre 2018

CNS-CSDU/Emmanuel RUSCH/SFSP



CONSTRUIRE UN CADRE ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIQUE COMMUN À TOUS POUR INTERVENIR AUPRÈS DES PERSONNES ET DES POPULATIONS

- Quelle légitimité à agir pour un individu ou une collectivité (ou les deux) soit pour modifier des comportements soit pour accompagner une personne ?
- L'expérience personnelle, est-elle transposable à tous ? Au nom de qui parle-t-on ? L'expérience communautaire est-elle porteuse de normes ?
- Le savoir vertical et prescrit du professionnel de santé ne risque-t-il pas d'être remplacé par un cadre tout aussi prescriptif de la part de bénévoles ou d'acteurs enfermant l'utilisateur ?

PRIORITÉ PRÉVENTION, PASSONS À L'ACTE !

Mercredi 10 octobre 2018

CNS-CSDU/Emmanuel RUSCH/SFSP



RÉALISER UNE EXPERTISE DES MÉTIERS ET COMPÉTENCES EN PS-P EN INCLUANT DANS LE CHAMP LES ACTEURS DE L'EMPOUVOIREMENT, ET EN IDENTIFIANT LES MÉTIERS À FORT ENJEU

- Dresser un état des lieux exhaustif dans le champ des acteurs de la PS-P :
 - *Identifier les types et modes d'intervention, les catégories d'acteurs sans oublier les acteurs de l'empouvoirement ; et Clarifier les dénominations et les rôles.*
 - *Repérer l'ensemble des formations délivrées dans le champ de la Ps-P ; Rassembler les référentiels métiers existants ; Identifier les métiers à fort enjeu. Favoriser les VAE.*

PRIORITÉ PRÉVENTION, PASSONS À L'ACTE !

Mercredi 10 octobre 2018



OPTIMISER LA MOBILISATION DES ACTEURS DANS LA PROMOTION DE LA SANTÉ ET LA PRÉVENTION : TERRITORIALISATION DES PROGRAMMES ET RESPONSABILISATION POPULATIONNELLE DES ACTEURS

- **Travailler les liens entre acteurs de PS-P, et avec les autres acteurs de santé et du social, tout au long du parcours de santé et de vie des usagers**
- **Faire émerger des politiques territoriales de PS-P**
- **Développer la culture de l'exploitation des retours d'expérience**
- **Définir des modalités de financement en accord avec la priorité donnée à la PS-P**

PRIORITÉ PRÉVENTION, PASSONS À L'ACTE !

Mercredi 10 octobre 2018



En vous remerciant de votre attention

PRIORITÉ PRÉVENTION, PASSONS À L'ACTE !

Mercredi 10 octobre 2018

CNS-CSDU/Emmanuel RUSCH/SFSP